

**SEANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil municipal, suite au scrutin électoral du quinze mars deux mille vingt-six.

Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à
ARTERO Johan	X			NUSSWITZ Erminia	X		
AUTHELAIN David	X			ROCHER Catherine	X		
BONNET Johann	X			SACCO Carole	X		
CHABANEL Philippe	X			SPIEGEL Esther	X		
CONDOMINES Robert	X			TAXIL Aline	X		
DURAND Marc	X			TEULLE Patrick	X		
MAGOT Céline	X			VAUCLARE Elisabeth	X		
MORLIN David	X						

Secrétaire de séance : Catherine ROCHER

**Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 19 février 2026.**

Approbation du précédent procès-verbal à 12 voix pour et 3 abstentions

**Délibération n°2026\_23 - Déposée en Préfecture du Gard le 23/3/26****INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence du maire sortant, Mr Robert CONDOMINES qui a déclaré les membres du conseil municipal, cités par ordre alphabétique, installés dans leurs fonctions.

**Délibération n°2026\_24 - Déposée en Préfecture du Gard le 23/3/26****ELECTION DU MAIRE**

Le doyen des membres du conseil municipal, Mr TEULLE Patrick, prend la présidence et rappelle les règles de scrutin de l'élection du maire. Le conseil municipal désigne Erminia NUSSWITZ et David MORLIN, en tant qu'assesseurs des opérations de vote à venir lors de la séance d'installation. Candidature est présentée et les conseillers sont appelés, l'un après l'autre, à voter. Après le dernier conseiller, il est procédé au dépouillement. Résultats au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : Nombre de votants : 15 / Nombre de suffrages blancs : 3.

Le doyen proclame le candidat élu au poste de maire, avec 12 voix : Robert CONDOMINES.

**Délibération n°2026\_25 - Déposée en Préfecture du Gard le 23/3/26****NOMBRE D'ADJOINTS**

Le maire élu reprend la présidence de la séance. Le maire propose de reconduire le nombre de 4 adjoints déjà existants sur la commune. Après vote du conseil municipal, à l'unanimité, le nombre des adjoints est fixé à 4.

**Délibération n°2026\_25 - Déposée en Préfecture du Gard le 23/3/26****ELECTION DES ADJOINTS**

Le maire rappelle que les listes d'adjoints présentées doivent être bloquées et paritaires. Pas de panachage, pas de vote préférentiel. Le conseil municipal désigne Erminia NUSSWITZ et David MORLIN, en tant qu'assesseurs des opérations de vote à venir lors de la séance d'installation. Le maire demande combien de listes sont présentées, et les conseillers sont appelés, l'un après l'autre, à voter. Après le dernier conseiller, il est procédé au dépouillement. Résultats au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : Nombre de votants : 15 / Nombre de suffrages blancs : 3.

Le maire proclame élu, avec 12 voix, la liste portée par Philippe CHABANEL comprenant dans l'ordre Esther SPIEGEL, Patrick TEULLE et Aline TAXIL.

**CHARTRE DE L'ELU**

Le maire remet une copie de la charte de l' élu à chaque conseiller et en donne lecture. Il précise que le secrétariat de mairie se chargera d'envoyer la brochure relative au « statut de l' élu local » à chaque conseiller municipal.

**Délibération n°2026\_25 - Déposée en Préfecture du Gard le 23/3/26****INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le maire rappelle l'article L2123-20 et suivants du CGCT qui indiquent les dispositions de fixation des indemnités de ses membres. A savoir que les indemnités sont fixées par référence au traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique correspondant à 1027.

- les indemnités du maire correspondent à 44,3% de l'indice 1027, sauf mention contraire du maire
- les indemnités des adjoints peuvent correspondre à 11,77% de l'indice 1027 : vote du CM.

Le maire met au vote le taux des indemnités des adjoints. Les conseillers, à l'unanimité, votent les taux suivants :

Fonction de l'élu	Nom et prénom de l'élu bénéficiaire	% de l'indice 1027	Montant mensuel brut en €
maire	Robert CONDOMINES	44.3	1 820.96
1er adjoint	Philippe CHABANEL	11.77	483.81
2 <sup>ème</sup> adjoint	Esther SPIEGEL	11.77	483.81
3 <sup>ème</sup> adjoint	Patrick TEULLE	11.77	483.81
4 <sup>ème</sup> adjoint	Aline TAXIL	11.77	483.81
TOTAL MENSUEL			3 756.20
TOTAL ANNUEL			45 074.40

**▣ Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **20 mars 2026**, à .....19... heures...45.....minutes, en double exemplaire <sup>11</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire  
(ou son remplaçant),

*M. Robert Condomines*

Le conseiller municipal  
le plus âgé,

*M. Patrick Teulle*

Les assesseurs,

*Nusswitz Emma*

Le secrétaire,

*Caroline Boccon*

<sup>11</sup> Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).